

Mai - Juin 2014

SPYCK' COM

Magazine de la commune de SPYCKER



Agenda 2014 , retrouver le programme

Au sommaire de ce numéro :

- 02 Mot du Maire
- 03 Equipe Municipale
- 04 Equipe Communication
- 05 Conseil Municipal
- 12 Événements
- 15 Travaux
- 16 Informations diverses
- 22 Agenda

SPYCKER

www.mairie-spycker.fr

Chères Spyckeroises, chers Spyckerois,

Au premier tour des élections municipales de ce dimanche 23 mars 2014, vous m'avez renouvelé votre confiance dès le premier tour du scrutin à plus de 74% des suffrages exprimés.

Je tiens à vous remercier du fond du cœur de cette marque de confiance indiscutable et j'y associe l'équipe municipale qui a œuvré sans relâche, pendant six ans, pour moderniser notre commune.



Je remercie l'ensemble de mes collègues du conseil municipal de 2008 à 2014, pour leur travail. Nous aurons aussi l'occasion de remercier M. Michel BOUCLET, qui m'a accompagné pendant vingt-cinq années.

Avec ce score sans appel, vous confirmez la confiance que vous avez en nous et vous nous encouragez à continuer d'agir pour l'avenir de notre commune.

Élu pour la cinquième fois maire de notre commune, vous me donnez l'opportunité de continuer au quotidien d'être à vos côtés et je saurai être digne en ne ménageant pas mes efforts et en mobilisant toute mon énergie pour continuer de rendre notre village plus beau et plus agréable à vivre.

Je tiens à féliciter l'ensemble des électeurs Spyckerois qui ont fait une nouvelle fois preuve de beaucoup de civisme puisque avec 83% de participation, nous sommes une des premières communes du Nord-Pas de Calais en termes de participation.

Vous avez prouvé que vous souhaitez ancrer notre commune dans l'avenir et je prends aussi ce résultat comme un témoignage et une reconnaissance du travail effectué.

Dès ce jour, avec l'installation du conseil municipal, je peux vous affirmer que nous saurons être dignes de la confiance accordée.

Nous nous efforcerons :

- de délivrer par nos initiatives les services pour le bien commun des Spyckeroises et Spyckerois.
- de veiller au bien-être de nos concitoyens en utilisant tous les moyens (bulletin municipal, site de la mairie, conseil municipal, réunions de quartier, etc.) pour communiquer sans cesse sur le devoir de civilité qui incombe à tout habitant de la commune, afin de favoriser le bien-être ensemble et le respect mutuel,
- de garder la bonne gestion financière de la commune en s'assurant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en recherchant un maximum de subventions possibles pour nos investissements,
- de développer encore plus la solidarité envers les personnes âgées,
- de mettre en place plus de démocratie locale en organisant des réunions de quartier afin que les concitoyens puissent s'exprimer, prendre part au débat et être entendus.

Ces réunions de quartier seront des lieux d'échanges privilégiés entre les habitants et les élus sur la vie locale.

Alors chers Spyckeroises, Spyckerois, adjoints, chers conseillers municipaux je vous invite à retrousser vos manches pour qu'ils fassent toujours bon vivre à Spycker.

Jean-Luc GOETBLOET
Maire de Spycker

Présentation de l'équipe Municipale

L'équipe municipale a été mise en place suite au conseil municipal du dimanche 30 mars 2014 .

Ont été élus pour la liste '**L'avenir, construisons-le ensemble**'

Mr GOETBLOET Jean-Luc, *Maire*.

Mme ANSEL Thérèse, *1er Adjoint* chargé du Social (action sociale et aînés).

Mr THERY Pascal, *2ème Adjoint* chargé des Festivités ,de l'enseignement et de la jeunesse.

Mr DESTEIRDT Emmanuel, *3ème Adjoint* chargé des Biens Communaux et de la Communication.

Mme BIANCHI Martine, *4ème adjoint* chargé du Cadre de vie et de la démocratie locale.

Mr HENNION Jean-Luc, *5ème Adjoint*, chargé du Technique (matériel fixe et roulant).

Mme DECLERCK Sylvie, *Conseillère*.

Mr MOCKELYN Jean-Claude, *Conseiller délégué* aux Associations.

Mme VANDERCOLME Viviane, *Conseillère*.

Mme FIERS Nathalie, *Conseillère*.

Mr BERTELOOT Franck, *Conseiller*.

Mme THOORIS Isabelle, *Conseillère*.

Mr MORREEL Jean-François, *Conseiller*.

Mme BONNAILLIE Cathy, *Conseillère*.

Mr BLOMME Daniel, *Conseiller*.

Mme SELINGHE Sophie, *Conseillère*.

Mr LIVOURY Patrice, *Conseiller*.

Ont été élus pour la liste '**Un Nouveau Visage pour Notre Village**'

Mr DEZITTER Vincent, *Conseiller*.

Mme WULLUS Marjorie, *Conseillère*.



Le mot de l'équipe 'Communication'

Définition de communiquer.

La communication est l'action de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un.

Elle peut aussi désigner l'ensemble des moyens techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une organisation afin d'informer et de promouvoir son activité.

La municipalité de Spycker a mis en place une commission 'Communication' présidée par le maire, Monsieur Jean-luc GOETBLOET a délégué cette tâche par arrêté à Monsieur Emmanuel DESTEIRDT, Adjoint au Maire chargé d'intervenir dans le domaine des BIENS COMMUNAUX et de la COMMUNICATION .

Mr DESTEIRDT Emmanuel a constitué une équipe dynamique et motivée pour communiquer Ensemble pour SPYCKER.

Présentation de l'équipe COMMUNICATION

Mr GOETBLOET Jean-luc, Maire.

Mr DESTEIRDT Emmanuel, Adjoint au Maire

Mme DECLERCK Sylvie, conseillère.

M THERY Pascal, Adjoint au Maire

Mme FIERS Nathalie, Conseillère.

Mr BERTHELOOT Franck, Conseiller.

Mme THOORIS Isabelle, Conseillère.

L'équipe 'Communication' a mis en place une adresse Mail afin que tous les Spyckeroises , Spyckerois ou associations Spyckeroises puissent communiquer avec les Elus de la commune de Spycker.

L 'équipe 'Communication' s' efforcera de transférer vos demandes aux Elus concernés.

Communiquons dès à présent Communicationmairie.spycker@orange.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter également le Site Internet de la commune.

www.mairie-spycker.fr

Ce site sera très prochainement remplacé et modernisé afin de mieux vous informer



COMPTE RENDU REUNION SESSION ORDINAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 30 MARS 2014

Etaient présents : M. GOETBLOET Jean-Luc, Mme ANSEL Thérèse, M. THERY Pascal, Mme BIANCHI Martine, M. DESTEIRDT Emmanuel, Mme DECLERCK Sylvie, M. MOCKELYN Jean-Claude, Mme VANDERCOLME Viviane, M. HENNION Jean-Luc, Mme FIERS Nathalie, M. BERTELOOT Franck, Mme THOORIS Isabelle, Mme BONNAILLIE Cathy, M. BLOMME Daniel, Mme SELINGHE Sophie, M. LIVOURY Patrice, M. DEZITTER Vincent.

Pouvoirs : M. MORREEL Jean-François à M. DESTEIRDT Emmanuel,
Mme WULLUS Marjorie à M. DEZITTER Vincent.

Secrétaire de séance : Mme ANSEL Thérèse - Rapporteur: Mme SOUTIER Élodie.

1° ELECTION DU MAIRE

Madame ANSEL Thérèse, doyenne, assure les fonctions de présidente de séance et procède à l'appel nominal. Cette dernière a dénombré 17 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posé était remplie.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal désigne **deux assesseurs** (les deux plus jeunes présents):

Mme BONNAILLIE Cathy et Monsieur DEZITTER Vincent.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (bulletins déposés) : **19**
- Bulletins blancs ou nuls déclarés par le bureau: **2** (bulletins annexés au procès-verbal)
- Nombre de suffrages exprimés : **17**

Ont obtenu :

- **M. GOETBLOET Jean-Luc** : dix-sept voix.

M. GOETBLOET Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire** et **installé immédiatement**.

2° DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil Municipal

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.

3° DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au Maire au maximum. Au vu de ses éléments, il est proposé de fixer à cinq le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents

Conseil Municipal

4° ELECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de cinq adjoints a été déposée, Monsieur le Maire demande si un autre dépôt de liste est souhaité. Il est alors constaté 1 Liste de candidats aux fonctions d'adjoints.

Résultats de scrutin du premier tour de scrutin:

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 19
- e) Majorité absolue : 10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. GOETBLOET Jean-Luc. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- 1^{er} adjoint : **Madame ANSEL Thérèse**
- 2^{ème} adjoint: **Monsieur THERY Pascal**
- 3^{ème} adjoint: **Monsieur DESTEIRDT Emmanuel**
- 4^{ème} adjoint: **Madame BIANCHI Martine**
- 5^{ème} adjoint : **Monsieur HENNION Jean-Luc**

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.

5° INDEMNITES DE FONCTIONS

Considérant que la commune se situe dans la fourchette de nombre d'habitants entre 1000 à 3499.

Il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

À compter du 29 mars 2014 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, fixée aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminale de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 43 % de l'indice 1015 soit 1634.63 € brut.

Du premier au 4^{ème} adjoints : 16.50 % soit 627.24 € brut chacun.

5^{ème} adjoint : 8.25% soit 313.62 € brut.

Conseillers municipaux délégué: 8.25 % dans la limite de l'enveloppe budgétaire soit 313.62 €.

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.



COMPTE RENDU REUNION SESSION ORDINAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2014

Etaient présents : M. GOETBLOET Jean-Luc, Mme ANSEL Thérèse, M. THERY Pascal, M. DESTEIRDT Emmanuel, Mme BIANCHI Martine, M. HENNION Jean-Luc, M. BLOMME Daniel, Mme VANDERCOLME Viviane, M. MOCKELYN Jean-Claude, M. LIVOURY Patrice, Mme DECLERCK Sylvie, M. MORREEL Jean-François, Mme SELINGHE Sophie, M. BERTELOOT Franck, Mme FIERS Nathalie, Mme THOORIS Isabelle, M. DEZITTER Vincent, Mme WULLUS Marjorie . Mme BONNAILLIE Cathy arrivée en cours de séance à 19h00.

Secrétaire de séance : Mme ANSEL Thérèse Rapporteur: Mme SOUTIER Élodie.

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint : 18 présents et 1 excusé, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1° INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DELEGATIONS ATTRIBUEES.

Madame ANSEL Thérèse, première Adjointe, est chargée d'intervenir dans le domaine du SOCIAL (action sociale et aînés)

Monsieur THERY Pascal, deuxième Adjoint, est chargé d'intervenir dans le domaine des FESTIVITES ,DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA JEUNESSE.

Monsieur DESTEIRDT Emmanuel, troisième Adjoint est chargé d'intervenir dans le domaine des BIENS COMMUNAUX ET DE LA COMMUNICATION.

Madame BIANCHI Martine, quatrième adjoint est chargée d'intervenir dans le domaine du CADRE DE VIE ET DE LA DEMOCRATIE LOCALE.

Monsieur HENNION Jean-Luc, cinquième Adjoint est chargé d'intervenir dans le domaine du TECHNIQUE (matériel fixe et roulant).

Monsieur MOCKELYN Jean-Claude, Conseiller, est chargé en délégation des ASSOCIATIONS.

Monsieur DEZITTER Vincent, Conseiller Municipal émet une observation sur cette information. Selon lui il est dommage que les festivités et les associations soient dissociées compte tenu de la complexité de gérer les locations de salles, les dates des festivités, l'organisation etc... De même pour lui, il aurait été souhaitable d'attribuer l'enseignement et la jeunesse à un seul Adjoint vu les actions à mener suite aux rythmes scolaires.

2° OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le conseil d'administration du CCAS comprend : - **Le Maire, Président de droit, 8 membres** au maximum élus en son sein par le conseil municipal, **8 membres** au maximum nommés parmi les administrés.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16 et je vous propose de **fixer à 16 les membres du CCAS de la commune** (8 membres élus parmi les conseillers municipaux, 8 membres désignés par le maire).

<u>Proposition</u> : Mme ANSEL Thérèse	Mme BIANCHI Martine	Mme VANDERCOLME Viviane
Mme THOORIS Isabelle	M. BLOMME Daniel	M. THERY Pascal
M. DESTEIRDT Emmanuel	M. HENNION Jean-Luc	

Deux autres membres du Conseil souhaitent intégrer le CCAS : Monsieur DEZITTER Vincent et Madame WULLUS Marjorie.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal par un vote à main levée s'ils sont d'accord pour fixer à 8 élus, le maximum, le nombre de membres du Conseil Municipal pour siéger au C.C.A.S. Ce point a été voté à l'unanimité des membres présents.

Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire un vote à bulletin secret avec les dix noms cités.
Nombre de conseillers CCAS à élire : 8.

Résultats : Nombre d'enveloppes déposées : 18 Bulletins nuls : 0

Nombre de voix par nom de la liste par ordre alphabétique:

Mme ANSEL Thérèse : 16	Mme BIANCHI Martine : 18	M. BLOMME Daniel : 18
M. DESTEIRDT Emmanuel : 18	M. DEZITTER Vincent : 2	M. HENNION Jean-Luc : 18
M. THERY Pascal : 16	Mme THOORIS Isabelle : 18	Mme VANDERCOLME Viviane : 18
Mme WULLUS Marjorie : 2		

Les personnes élues sont donc les suivantes : **Mme ANSEL Thérèse, Mme BIANCHI Martine, M. BLOMME Daniel, M. DESTEIRDT Emmanuel, M. HENNION Jean-Luc, M. THERY Pascal, Mme THOORIS Isabelle, Mme VANDERCOLME Viviane.**

Monsieur le Maire nommera par arrêté municipal les 8 membres désignés au sein des administrés pour siéger au CCAS.

3° DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

Le SIVOM des RIVES DE L'AA ET DE LA COLME est un syndicat issu de la fusion du SIVOM DE L'AA et du SIVOM des cantons Bourbourg-Gravelines. Les compétences de ce syndicat consistent principalement au soutien dans les actions de promotion et de communication, dans le domaine du tourisme, dans l'aide à la recherche d'emploi, dans le développement économique, dans les projets d'aménagement et les domaines d'intervention de la culture, du tourisme, du sport, des loisirs, d'assainissement, etc....

Notre commune a à désigner deux délégués pour représenter la commune au SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme.

Membres du Conseil Municipal proposés :

Monsieur GOETBLOET Jean-Luc

Monsieur HENNION Jean-Luc

Monsieur le Maire demande si d'autres élus sont candidats.

Monsieur DEZITTER Vincent, Conseiller Municipal fait acte de candidature.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Monsieur GOETBLOET Jean-Luc : 16 votes POUR et 2 votes CONTRE

Monsieur HENNION Jean-Luc : 16 votes POUR et 2 votes CONTRE

Monsieur DEZITTER Vincent : 2 votes POUR et 16 votes CONTRE

Monsieur GOETBLOET Jean-Luc et Monsieur HENNION Jean-Luc sont donc désignés pour représenter la commune au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

4° DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CELLULE LOCALE D'INFORMATION (CLI)

La Cellule Locale d'Information du CNPE de Gravelines a été créée par arrêté départemental du 2 décembre 1987.

La CLI joue un rôle de porte-parole de la population notamment par l'intermédiaire des membres qui y siègent et qui assurent le relais de l'information venant de, et allant vers, les populations et partenaires locaux concernés.

Cette information porte sur la sûreté de l'exploitation, le suivi de l'impact environnemental du CNPE de Gravelines, la sécurité des populations dans le voisinage de celle-ci et la radioprotection des personnes travaillant sur le site. L'information peut également porter, à titre occasionnel, sur des sujets plus généraux relatifs au domaine de la production nucléaire d'électricité et du transport de matières nucléaires.

Membres du Conseil Municipal proposés:

Monsieur MOCKELYN Jean-Claude et Monsieur BLOMME Daniel

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats ? Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.

5° DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE CIVILES.

Un élu doit être désigné en charge des questions de Défense sur la commune. Il précise que la loi de coordination de la sécurité civile du 13 août 2004 stipule qu'un correspondant doit également être nommé pour le domaine de sécurité civile.

Il est proposé de nommer un élu qui va cumuler ces deux fonctions sous le vocable de « Correspondant de Défense et de Sécurité Civiles ».

Monsieur le Maire précise que ce correspondant sera le partenaire privilégié du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED PC) chargé, entre autres, de gérer les crises de quelque nature que ce soit et d'impulser la sensibilisation et la formation des autres élus ainsi que l'information de la population.

Ce correspondant désigné assurera la communication avec les services préfectoraux pour toutes formes de crises et notamment en cas de déclenchement de pandémies.

Membre du Conseil Municipal proposé :

Monsieur BLOMME Daniel

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.

6° DETERMINATION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES QUI SERA PRESENTEE POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune; Il appartient au Conseil municipal de proposer cette liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune :

A savoir pour SPYCKER :

- le maire président
- 6 commissaires

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont strictes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle) ;
- être familiarisé avec la vie de la commune ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste dressée par le Conseil municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit donc comporter 24 noms.

Conseil Municipal

Titulaires proposés dont deux extérieurs :

M. GOETBLOET Jean-Luc, Maire
Mme BIANCHI Martine, Adjointe
Mme THOORIS Isabelle, Conseillère
M. DESTEIRDT Emmanuel, Adjoint
M. DEZITTER Vincent, Conseiller
Mme AERNOOTS Thérèse, Administré

Mme ANSEL Thérèse, Adjointe
Mme VANDERCOLME Viviane, Conseillère
M. HENNION Jean-Luc, Adjoint
M. THERY Pascal, Adjoint
Mme PIERRARD Sylviane, Administré
M. DANNOOT Patrick, Administré

Suppléants proposés :

Mme FIERS Nathalie, Conseillère
M. BLOMME Daniel, Conseiller
M. MORREEL Jean-François, Conseiller
Mme DECLERCK Sylvie, Conseillère
Mme SELINGHE Sophie, Conseillère
M. LAGEISTE Jérémy, Administré

Mme BONNAILLIE Cathy, Conseillère
M. MOCKELYN Jean-Claude, Conseiller délégué
M. BERTELOOT Franck, Conseiller
Mme WULLUS Marjorie, Conseillère
M. LETENDART Jacques, Administré
M. COEVOET Hervé, Administré

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.

7° DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LES DIVERSES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES CHARGEES DES REVISION S DES LISTES ELECTORALES.

COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un membre du Conseil municipal est proposé : **Mme VANDERCOLME Viviane.**
Un autre membre du Conseil souhaite faire acte de candidature : **Monsieur DEZITTER Vincent**

COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES DES TRIBUNAUX PARITAIRES ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES BAUX RURAUX

Un membre du Conseil municipal est proposé : **Mme VANDERCOLME Viviane.**
Un autre membre du Conseil souhaite faire acte de candidature : **Monsieur DEZITTER Vincent**

COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR LES PRUDHOMMALES

Un membre du Conseil municipal est proposé : **Mme VANDERCOLME Viviane.**
Un autre membre du Conseil souhaite faire acte de candidature : **Monsieur DEZITTER Vincent**

Madame VANDERCOLME Viviane, retire sa candidature pour ces trois délégations. **Monsieur DEZITTER Vincent** est donc le membre proposé pour être le délégué de ces commissions administratives.

Madame VANDERCOLME Viviane, Conseillère Municipale, prend la parole pour confirmer qu'elle retire sa candidature pour les trois commissions, en précisant que pour la commission de la chambre d'agriculture il est effectivement, vu sa qualité d'agriculteur au RSA mais agriculteur quand même, le plus à même à siéger et pour la commission des baux ruraux elle souhaite que les dossiers soient bien défendus.

Monsieur le Maire propose un vote à main levé pour cette délibération.

POUR 8
CONTRE 6
ABSTENTION 4

8° DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE.

Selon l'article 22 du Code des marchés publics, pour les collectivités territoriales sont constituées des commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé.

Les commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Monsieur GOETBLOET Jean-Luc, Maire Président

TITULAIRES :

M. DESTEIRDT Emmanuel
M. HENNION Jean-Luc
M. BERTELOOT Franck

SUPPLEANTS :

M. THERY Pascal
M. MOCKELYN Jean-Claude
M. BLOMME Daniel

DELIBERATION approuvée à l'unanimité de ses membres présents.

Tous les points à l'ordre du jour ont été vus, en cas d'observations ou de questions à ajouter à l'ordre du jour, les demandes seront à transmettre pour le prochain conseil municipal.



Événements

Badminton



La deuxième assemblée générale du club de Badminton de Spycker s'est tenue à la salle Emily .

Mr Thilliez Christophe, Président a remercié la municipalité de son engagement pour le prêt de salle et de matériel mis à leur disposition et est heureux d'annoncer que le club compte à ce jour plus de 40 adhérents ,enfants et adultes compris.

Les adhérents ont pu revêtir pour l'occasion leur nouvelle tenue .



Un tournoi de Badminton est prévu le Lundi de Pentecôte à la salle Omnisports et Polyvalente.

Venez nombreux les encourager .

Basket Spyckerois

Le Basket Spyckerois présidé par Pauline Carru a organisé un tournoi jeunes à la salle Polyvalente de Spycker.

Plus de 100 basketteurs se sont affrontés au fil des matchs .

Les poussins de Spycker ont battu le club d'Hondschoote 20 à 11 tandis que les mini poussins d' Hondschoote ont battu Spycker 6 à 2.

Les Benjamins de Spycker ont joué avec leur entraîneur vu le retrait de l' équipe de Watten.

Les équipes gagnantes ont reçu des mains de Mr Decool ,Député-maire une coupe.

Mrs Thery.P, Desteirdt.E et Mockelyn J-C ont remis aux joueurs de la part de la municipalité des médailles .



Goûter du CCAS

Le mercredi 16 Avril,le CCAS a organisé un goûter de pâques pour les préretraités,retraités de la commune .



Les Spyckenaerts

Au mois de Mars ,une nouvelle association est venue renforcer le tissu associatif de Spycker.



En effet l'association carnavalesque '**Les Spyckenaerts**' s'est créée. L'élection du bureau a eu lieu dans la salle de réunion de la Mairie.

Président: Mr Lemoine Jean-noël Vice-président: Mme Desteirdt Sylvie

Trésorier: Mr Masquelier Frédéric Vice Trésorier: Mr Benard Alain

Secrétaire: Mme Fiers Nathalie Vice secrétaire: Mme Benard Christine

Membre actifs: Mme Lemoine Marie-christine, Mr Freddy Bayaert,

Mr Desteirdt Emmanuel,Mr & Mme Ponce Raphaël et Karine,

Mr & Mme Boens Didier et Rosita,Mr Declerck Stéphane,Mrs & Mme Sieminski Christophe,Fanny et Jimmy.



Le Dimanche 13 Mars à Pitgam,plus de 300 personnes ont répondu présent à l'association des '**Spyckenaerts**' lors de l'organisation de leur chapelle avec un traditionnel barbecue autour de l'église .



L'association compte participer à la brocante municipale de Juillet,remettre à l'ordre du jour le bal de carnaval à l'issue du carnaval enfantin ainsi que participer à de nombreuses manifestations sur le village.



SPYCK'BIKE CLUB

Le Dimanche 6 Avril ,l'association Spyck'bike club a organisé son 9ème rallye de l'espoir.

Le départ de la salle Omnisports de Spycker a rassemblé beaucoup de motards pour la balade organisée au profit de l'Association Française contre la Myopathie.



Rassemblement devant la salle Omnisports



Départ depuis la salle Omnisports

Départ depuis la salle Omnisports de Spycker .Tout au long du parcours, les motards ont pu se divertir par des jeux flamands et questionnaires ludiques .



Événements

Parcours du Coeur



Le Dimanche 6 Avril ,la municipalité a organisé le Parcours du cœur . Cette manifestation a rassemblé plus de 140 participants qui ont parcouru une distance de 3 à 18kms soit en vélo,marche ou course à pied. A leur retour,la municipalité a procédé, par tirage au sort à une loterie et attribué un lot à chaque participant.



A.G Rêves d'Eugène

L'association sert de soutien logistique **au comité Téléthon** ,elle compte à ce jour 29 adhérents .

L'élection d'un nouveau bureau a eu lieu en Mairie suite à la démission de Mme Janine Da Costa.

Présidente : Anita Waringhem Trésorière : Carine Riberon Secrétaire : Florence Cailliau- Lucas

L'association effectuera : une vente de tickets de tombola au prix de 1 € le ticket (2 € les 3 tickets)

En jeu: Une trentaine de lots de marques (*parfums,produits de beauté,sacs,drap de bain et 2 places pour Bagatelle*). Vous pouvez vous procurer des tickets à la bibliothèque le mercredi après midi.

Le tirage au sort aura lieu le 14 juin, pendant le loto.

Ce loto se tiendra le samedi 14 juin à partir de 15h à la salle Polyvalente. Venez jouer et gagner des bons d'achat. Les bénéfices de ces 2 manifestations permettront l'achat de matériel pour aider le comité à la mise en place des manifestations en faveur du Téléthon.



Appel aux adhérents

Vous souhaitez adhérer à notre association ou renouveler votre adhésion pour 2014 et ainsi aider le comité Téléthon à mettre en place des manifestations.

Pour toute information,contacter Anita Waringhem
au 03 28 27 15 32 ou par mail lerevedeugene@gmail.com

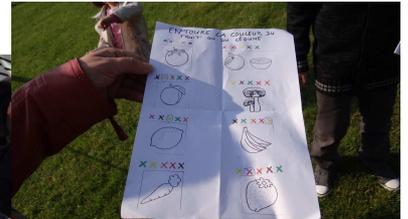


Événements

Jeu de piste et chasse aux oeufs



La Municipalité de Spycker a organisé différents jeux pour Pâques ce lundi 21 avril 2014. Les inscriptions ont eu lieu à la salle omnisports à partir de 10h pour les enfants de 2 à 16 ans. 201 enfants ont participé aux différentes activités : Dès 10h, la chasse aux rébus a rassemblé 116 enfants de 7 à 16 ans. A 10h45, 36 enfants de 5 et 6 ans ont participé au jeu organisé dans la cour de l'école B. Degunst. A 11h, la chasse aux œufs réservée aux enfants de 2 à 4 ans dans l'espace vert derrière l'école a rassemblé 49 enfants accompagnés de leurs parents. A l'issue des jeux, chaque inscrit est reparti avec un superbe lapin au chocolat.



Travaux

Ifs 2

Le chantier de réalisation des trottoirs se poursuit, les candélabres pour l'éclairage public ont été posés ainsi que les plantations en bordure de voirie.



Travaux

Complexe Sportif et Ateliers municipaux

La construction du complexe sportif et de l'atelier communal se poursuit avec une météo très clémente pour les travaux de gros œuvres.

Après l'implantation des bâtiments et durant toute une semaine, les inclusions servant de base des fondations ont pu être coulées.



A ce jour, vous pouvez vous apercevoir que les fondations sont en cours d'élévation. Durant cette phase de base de tout chantier de cette envergure, des réunions de chantier ont lieu entre le Maître d'Oeuvre, le Maître d'Ouvrage, les Coordinateurs

technique et sécurité ainsi que les différentes entreprises retenues pour ce chantier.

Les réunions de chantier hebdomadaires servent à coordonner au mieux les différents aspects techniques et sécuritaires de tous corps d'état confondus, à finaliser le planning d'intervention pour respecter le délai de chantier prévisionnel soit pour notre construction 14 mois.



Travaux d'assainissement

Les travaux d'enfouissement prévus par la C.U.D du nouveau réseau d'assainissement de Spycker sont en cours.

La pose du conduit sous chaussée et des stations intermédiaires



se poursuivent depuis la station d'épuration en passant par l'avenue du Cdt Noaille, le VC208, le CD131 vers Grande Synthe.



Informations diverses

Litige

Vous avez un litige avec votre voisin, votre propriétaire, votre locataire, un prestataire de services, une entreprise...

Le conciliateur de Justice vous accompagne vers une solution simple, rapide et gratuite.

Permanence en Mairie de Spycker le deuxième vendredi de chaque mois.

Prendre rendez-vous au secrétariat de la Mairie au 03 28 27 07 17.

Encombrant

Un ramassage des encombrants sur notre commune est fixé au Jeudi 12 Juin et Lundi 8 Décembre 2014.

Soyez vigilants

De nombreux cambriolages ont réapparu sur notre commune et le Dunkerquois. Pensez à bien vous protéger contre toute intrusion de votre domicile et véhicule.

N'oubliez pas de vérifier que les portes et accès soient bien fermés et verrouillés.

Pensez à appeler les services de gendarmerie pour toute anomalie constatée.

Voisins vigilants

La Municipalité envisage d'adhérer à la démarche de participation citoyenne du dispositif « voisins vigilants ».

Inspiré du concept anglo-saxon « neighbourhood watch », le dispositif « voisins vigilants » existe en France depuis 2007, dans le but surtout de lutter contre les cambriolages.

Dans un premier temps, nous devons recenser les personnes disponibles pour assurer le rôle de voisins vigilants. Si vous êtes intéressés merci de prévenir le secrétariat de Mairie. Dans un second temps une réunion publique aura lieu vers la fin Mai entre les volontaires, la Gendarmerie et la Municipalité. Puis il sera procédé à une délibération du Conseil Municipal et ensuite à la signature du protocole avec M. le Sous-préfet et M. le Procureur de la République.

Lutte contre les cambriolages

Partez plus sereins avec l'opération Tranquillité Vacances

Pour lutter contre les cambriolages, à l'approche des congés, la gendarmerie propose de surveiller les habitations des vacanciers. Pour cela, il suffit de signaler son absence à la brigade de gendarmerie la plus proche. Le service est gratuit.

Durant l'absence des propriétaires ou locataires, la gendarmerie effectuera des passages réguliers à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour vérifier que les issues sont closes, qu'il n'y a rien de suspect aux abords du logement.

Les gendarmes peuvent prendre contact avec le voisinage.

Ils laissent un avis de passage dans la boîte aux lettres.

En cas de découverte d'un problème, il est important que la gendarmerie puisse joindre les propriétaires sur leur lieu de vacances mais aussi un proche ou un voisin qui, en possession des clés du logement, peut l'ouvrir le cas échéant.

Rythmes scolaires

Suite à la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2014, la Municipalité a fait le choix de mettre en place des ateliers éducatifs, les mardis et vendredis de 15h30 à 17h.

Les activités proposées sont les suivantes : Football, Athlétisme, Danse, Jeu d'échec, Lecture, Informatique, Théâtre, Musique, Cuisine, Périscolaire, Aide aux devoirs, Arts plastique, Jeux d'opposition ou Gym etc...

Ces activités se dérouleront par cycle de 7 semaines, avec un groupe X le mardi et un groupe Y le vendredi. Changement de groupe à chaque période de vacances.

La municipalité propose aux personnes volontaires souhaitant s'occuper d'un groupe d'enfants de choisir une activité ci-dessus ou d'en proposer une autre.

Le temps de travail effectué pour cette activité sera rémunéré par la commune.

Renseignement et inscription au secrétariat de Mairie.



Mes droits et devoirs

En tant qu'allocataire du RSA, Mes droits sont multiples.

Le RSA me garantit un minimum de ressources. Le montant de ce revenu varie en fonction de ma situation personnelle.

Le RSA me donne droit à un **accompagnement social et professionnel personnalisé** ainsi qu'à des aides, notamment financières, adaptées à mes besoins (logement, garde d'enfant, mobilité...).

Le RSA me permet d'avoir accès à la **Couverture Maladie Universelle (CMU)**, pour la famille et moi (sous certaines conditions).

De mon côté, je dois :

.Entreprendre des démarches de recherche d'emploi ou d'insertion sociale. Mes démarches seront formulées dans un projet Personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) Ou dans un Contrat d'Engagement Réciproques (CER).

.Déclarer mes ressources trimestrielles sur le site www.caf.fr ou www.msa59-62.fr ou envoyer mes Déclarations Trimestrielles de Ressources (DTR) à la CAF ou à la MSA.

.Informier la CAF ou la MSA de tous changements de ma situation.

.Répondre aux demandes de contrôles de la CAF ou de la MSA.

Mon allocation peut être suspendue si je ne respecte pas ces engagements.

Le Département du Nord m'informe et m'accompagne dans mes démarches.

Le RSA , ou se renseigner ?

Je peux obtenir des informations sur le RSA auprès :

- .des services du Département :les unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS)
- .de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- .de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- .du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- .des associations et intercommunalités conventionnées.

Document téléchargeable sur www.cg59.fr

Département du Nord
Direction de la lutte contre les Exclusions et
promotion de la santé
51,rue Gustave Delory - 59047 Lille Cedex

Les accusations lancées par le Syndicat SUD-COLLECTIVITES TERRITORIALES et Cathy TISON (employée par la Mairie de Spycker de 2008 à 2014) sont infondées et reposent sur une dénonciation calomnieuse.

Il apparaît nécessaire de revenir sur les manquements de Cathy TISON qui ont conduit à la procédure disciplinaire à son encontre.

Elle a exercé une activité privée lucrative pendant un arrêt maladie.

Elle a travaillé pendant ses congés sans accord préalable chez un employeur privé.

Elle a manqué gravement à son obligation de réserve et porté atteinte à l'image de la collectivité par la diffusion répétée de bulletins violemment polémiques et contenant des propos diffamatoires.

Elle a distribué ces bulletins (sous le nom du collectif spyckérois représenté par son père) parfois même pendant un arrêt maladie.

Elle évoque dans la presse et au conseil de discipline de faux éléments.

Elle n'a jamais été privée de ses possibilités professionnelles, les missions auxquelles elle était affectée étaient en lien avec son cadre d'emploi notamment dans une petite collectivité (restauration scolaire, école etc...).

Contrairement à ses dires, les tâches administratives liées à son domaine de compétences ont été exercées dans un bureau, en l'occurrence celui des adjoints.

Cathy TISON adjointe d'animation de 2^o classe, animatrice au Jardin d'enfants était au même grade, au même échelon et au même régime indemnitaire que sa collègue de l'époque qui s'avère être ma belle-fille.

Il n'y a eu aucun cas de favoritisme.

Il est contesté tout lien entre l'état de santé de cette dernière et son activité professionnelle

et je démens activement un quelconque harcèlement.

JEAN-LUC GOETBLOET



Inscription scolaire

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée prochaine, vous devez préalablement vous rendre au secrétariat de la mairie et remplir une demande d'inscription.

Vous devez ensuite vous connecter sur le site de la mairie et faire une pré inscription sur le portail famille d'ecolesoft, pour les ateliers éducatif et le périscolaire. Vous recevrez ensuite un mot de passe.

Après la réunion de la commission enseignement, mi-juin, la fiche d'inscription de votre enfant vous sera remise et vous pourrez prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école et lui apporter la fiche d'inscription, le livret de famille, et le carnet de santé de votre enfant.

La Fête des voisins 2014 se prépare !

On ne présente plus la manifestation Fête des voisins. L'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent encore trop souvent autour de nous.

La municipalité organisera la fête des voisins par quartier le vendredi 23 Mai .

Quartiers et lieux

J.Brel - De Gaulle - R.Pigache - Extérieurs.

Square De Gaulle.

Jacinthes - Balavoine. Proche Omnisports.

Rue des Fleurs - A.Paresys-Allée des Jardins.

Square Muguets

Ifs 1 et 2. Entre Ifs 1 et 2.

Si vous souhaitez vous associer à cette fête ,venez vous présenter au secrétariat de la Mairie qui prendra les pré inscriptions.

Rendez-vous à 19h pour le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

La fête des voisins sera l'occasion de mettre en place des réunions de quartier, de faire connaissance avec les personnes référentes du Conseil Municipal.

Un cahier sera à disposition pour noter les thèmes que vous souhaitez évoquer au cours des prochaines réunions

Fleurissement

Le village s'embellit chaque été grâce aux travaux de divers services et de bénévoles.

Les services techniques communaux ,la brigade de l'AIPI et les bénévoles préparent les massifs et plantent les nombreuses fleurs qui ont été soigneusement préparées dans la serre .

Concours de maisons fleuries

Pour participer à ce concours il suffit de s'inscrire au secrétariat de la mairie avant le 15 juin. Le jury effectuera deux passages. Un classement sera établi à partir de la moyenne des deux notes. Les lauréats de ce concours se verront récompenser au cours de la réception du vendredi 3 octobre 2014 à 19h au centre Socioculturel.

Brocante du 05 Juillet dans les rues du village.

Organisée par la municipalité. Inscription en Mairie.

Rue de la Brocante : Av R.Pigache (en partie),

Av F.Mitterrand,Place de l'église,Av A.Paresys (en partie).

Du 13 au 19 Mai pour les habitants désireux d'effectuer la brocante devant chez eux.(sur présentation de justificatif de domicile et suivant le plan des emplacements déterminés au secrétariat de Mairie)

Du 20 Mai au 23 Mai pour les habitants de Spycker .

A partir du 26 Mai 2014 réservation pour tous.





■ Pour les dossiers d'autorisation de construire
déposés à partir du 1^{er} mars 2012

INFORMATIONS SUR LES TAXES D'URBANISME

POURQUOI UNE TAXE D'AMENAGEMENT ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement génère, dans la majorité des cas, une **Taxe d'Aménagement (TA)** et une **Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)**.

La TA comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La RAP est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol.

Pour l'année 2014, le taux de la RAP est à 0,40 %.

QUEL EST LE MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ?

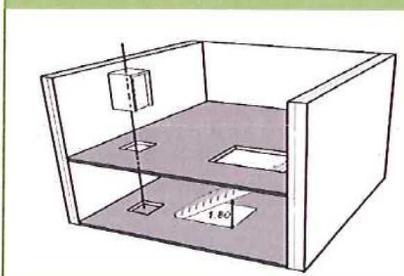
La formule applicable est :

ASSIETTE	X	VALEUR FORFAITAIRE EN €	X	TAUX
Surface taxable créée		712 € le m ² (1)		COMMUNAL Fixé par délibération des communes ou EPCI Commune de : % + DEPARTEMENTAL Fixé par délibération du Conseil Général du Nord (1,45% pour l'année 2014) + R.A.P. Fixé à 0,40 %
Surface des bassins de piscine		200 € le m ²		
Surface des installations de panneaux photovoltaïques au sol		10 € le m ²		
Nombre de places de stationnement extérieur		2 000 € l'emplacement (2)		
Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences		3 000 € l'emplacement		
Nombre d'Habitations Légère de Loisirs		10 000 € l'Habitation Légère de Loisir		
Nombre d'éoliennes d'une hauteur > à 12m		3 000 € l'éolienne		

(1) valeur 2014 (724 € en 2013)

(2) montant pouvant être porté à 5000 € sur délibération (renseignement auprès de la commune de votre projet)

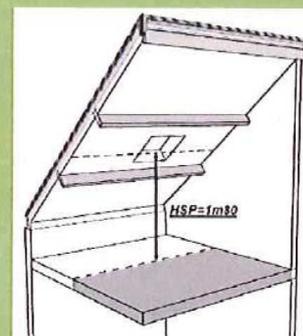
COMMENT SE CALCULE LA SURFACE TAXABLE ?



La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :

Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.

Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80m.



Ainsi, les surfaces des garages et des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.

QUELLES SONT LES DEDUCTIONS QUI PEUVENT S'APPLIQUER AU CALCUL ?

Un abattement automatique de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables (712 € / 2 = 356 €) notamment pour :

- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat,
- les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes,
- les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Certains aménagements et constructions sont exonérés de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du département (ex : les constructions et aménagements destinés à un service public).

D'autres peuvent bénéficier d'exonérations totales ou partielles dites facultatives, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal. Il s'agit pour votre commune :

- des logements et hébergements sociaux,
- des surfaces des locaux à usage d'habitation principale bénéficiant d'un PTZ+,
- des locaux à usage industriel,
- des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m²,
- des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

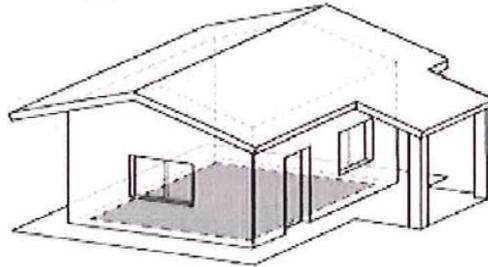
A compter du 1^{er} avril 2013 :

- des surfaces à usage de stationnement, annexes aux logements et hébergements sociaux,
- des surfaces à usage de stationnement, annexes aux immeubles autres que d'habitation individuelle.

EXEMPLE DE CALCUL

140m² de surface taxable

- Taux communal = 3 %
- Taux départemental = 1,45 %
- Taux de la RAP = 0,4 %



Part communale :	
100m ² X (712/2) X 3 %	= 1068 €
40m ² X 712 X 3 %	= 854 €
Part départementale :	
100m ² X (712/2) X 1,45 %	= 516 €
40m ² X 712 X 1,45 %	= 413 €
RAP :	
100m ² X (712/2) X 0,4 %	= 142 €
40m ² X 712 X 0,4 %	= 114 €

Total à payer : 3107 €

QUAND PAYER LA TAXE ?

La taxe est à payer à réception du titre de paiement qui vous sera adressé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Vous recevrez, au préalable, une lettre d'information du montant des taxes d'urbanisme dont vous êtes redevable.

Le paiement s'effectue en 2 fractions égales à acquitter au plus tôt à l'expiration d'un délai de 12 à 24 mois à compter de la date d'obtention de l'autorisation de construire même si les travaux n'ont pas commencés.

Les taxes d'un montant inférieur ou égal à 1500 € sont recouvrables en une seule échéance à l'expiration du délai de 12 mois.

QUE FAIRE EN CAS D'ABANDON DE PROJET AVANT REALISATION DES TRAVAUX ?

Il convient d'adresser sur courrier libre une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction projetée.

Les taxes d'urbanisme ne peuvent être remboursées que dans la mesure où les travaux n'ont pas été entrepris.

COMMENT COMPLETER LES IMPRIMES ?

Afin d'obtenir le calcul de votre taxe au plus juste, vous devez renseigner votre demande d'autorisation d'urbanisme partie projet et partie fiscale (Déclaration des Eléments Nécessaires au Calcul de l'Impôt) avec précision en veillant notamment à la présence et à la cohérence des informations suivantes :

- date et lieu de naissance de chaque demandeur,
- pour les personnes morales, n° SIRET et coordonnées complètes du représentant légal,
- la surface taxable créée,
- la surface taxable existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur l'ensemble de la propriété,
- la ventilation des surfaces par destination (résidence principale, commerce...),
- le nombre de places de stationnement extérieur (exclure celles se trouvant dans un garage clos et couvert),
- la date et la signature.

La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité. Reportez-vous à la fiche d'aide pour le calcul des surfaces pour leur détermination précise (fiche annexe au formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme).



OÙ S'ADRESSER ?

Les références réglementaires, les formulaires

Les taux, exonérations facultatives

Les modalités de calcul, la réglementation

Les modalités de paiement de la taxe

Sur le site internet : www.service-public.fr

Mairie de la commune où se situe votre projet

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
Délégation Territoriale du ressort de votre commune.

Renseignement en mairie de la commune où se situe votre projet.

Direction Départementale des Finances Publiques
relevant de l'adresse postale du demandeur

Agenda

Lundi 12 Mai

Trophée J.Letierce

Salle J.Letierce. Organisé par le Javelot club de Spycker.

Jeudi 15 Mai

Trophée J.Letierce

Salle J.Letierce. Organisé par le Javelot club de Spycker.

Dimanche 18 Mai

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 21 Mai

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité .

Vendredi 23 Mai

Fête des voisins par quartiers.

Organisé par la Municipalité.

Samedi 24 Mai

Fête des Mères

17h00 salle Polyvalente. Organisé par la Municipalité.

Remise d'1 bouquet de fleurs aux mamans ayant eu 4 enfants et plus, d'une rose aux autres mamans.

Inscriptions en Mairie avant le 20 mai .

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Jeudi 29 Mai

Commémoration du 225eme R.I

Organisée par la Municipalité.

9h30 Place de l'église :

Rassemblement des autorités civiles et militaires, des délégations d'anciens combattants et des portes drapeaux.

Dépôt de gerbes sur la tombe de M. Robert Verryser.

9h45 Office religieux.

10h30 Cérémonie à la mémoire des 75 soldats tués, enterrés au cimetière militaire, avec la participation de l'harmonie de Bollezeele. Dépôt de gerbes.

11h Manifestation du souvenir au mémorial du 225^{ème} R.I.

Recueillement et dépôt de gerbes. Allocutions suivies d'un vin d'honneur à la salle Omnisports offert par la Municipalité.

Samedi 31 Mai

Voyage des aînés.

Organisé par la Municipalité.

Inscriptions au secrétariat de la mairie jusqu'au 23 mai.

Rassemblement 6h sur la place du 225^{ème} R.I. Retour vers Minuit.

Dimanche 01 Juin

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 4 Juin

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Vendredi 6 Juin

Concours de pétanque

Famille-club

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 8 Juin

Festivités de Pentecôte

10h place de l'église. Organisé par la Municipalité.

Lundi 9 Juin

Tournoi de Badminton

de 9h à 13h salle Omnisport et

Polyvalente. En double pour

adultes H et F ,en simple pour

jeunes - de 14 ans. Détente mixte

l'après midi. Restauration rapide.

Inscription au 06-71-72-80-72 ou

christophethilliez@wanadoo.fr

Mercredi 11 Juin

Voyage de fin d'année scolaire à PLOPSALAND

Organisé par l'ASAC (*association Spyckeroises de l'animation et de la culture*) en partenariat avec la Municipalité .

L' ASAC offre à chaque enfant scolarisé à Spycker une journée récréative au parc Plopsaland à La Panne, le repas du midi (frites, saucisses, boisson).

Pour chaque enfant prévoir son goûter et son coupe-vent.

Inscriptions dès maintenant sur le portail famille école soft.

Les parents désirants accompagner et encadrer les enfants, seront les

bienvenus !! , le nombre d'accompagnants sera défini suivant

le nombre d'enfants inscrits et dans la limite des places nécessaires à

l'encadrement .Merci de vous inscrire au secrétariat de Mairie

Voyage de fin d'année scolaire à KIDDY-SQUAT

Organisé par l'ASAC en partenariat avec la Municipalité

L' ASAC offre à chaque enfant scolarisé en maternelles (classes de

M. Drieux et Mme Lavieville) à Spycker une après-midi récréative

dans une plaine de jeux couverte,le goûter (crêpe ou glace, et une

boisson).

Rassemblement 13h00 sur la place du 225^{ème} R.I. départ 13h30 Retour vers 17h30.

Pour passer un bon moment chez Kiddy-Squat, les enfants devront enlever leurs chaussures et être munis de chaussettes.

Les parents désirants accompagner et encadrer les enfants, seront les bienvenus !! , le nombre d'accompagnants sera défini suivant le nombre d'enfants inscrits et dans la limite des places nécessaires à l'encadrement .Merci de vous inscrire au secrétariat de Mairie

Samedi 14 Juin

Loto salle Polyvalente

Organisé par l'association Rêves d' Eugène

Samedi 21 Juin

Gala de danse

20h salle Polyvalente. Organisé par la Municipalité et l'école municipale de danse, sous la direction de Karima Mighouar.

19h30 rendez-vous à la Salle polyvalente.

Sandwich à réserver au secrétariat de Mairie.

Dimanche 22 Juin

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 25 Juin

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité.

Vendredi 27 Juin

Assemblée générale du Tennis club.

Samedi 28 Juin

Fête de l 'école a la salle Polyvalente.

Dimanche 29 Juin

Pêche à la truite. Organisée par la Municipalité à l'étang du moulin à Merck Saint Liévin .8€ par canne. Premier déversement de truites vers 8h. Inscriptions au secrétariat de mairie jusqu'au 20 juin.

Bénédictin de la ST Christophe.

Mercredi 2 juillet

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily.

Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Vendredi 4 juillet

Assemblée générale du Basket club .

Samedi 5 juillet

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 6 Juillet

Brocante dans les rues du village.

Organisé par la Municipalité de 6h à 18h.

Mercredi 9 Juillet

Goûter récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité.

Lundi 14 juillet

Pique-nique et pétanque

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 6 Août

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Samedi 16 Août

Challenge de pétanque

18h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 20 Août

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité .

Dimanche 24 Août

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 31 Août

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 3 Septembre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Samedi 6 Septembre

Fête du sport

Organisé par la municipalité et les associations.

Dimanche 7 Septembre

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 13 Septembre

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Lundi 15 Septembre

Concours inter sociétaire

Salle J.Letierce. Organisé par le Javelot club de Spycker.

Mercredi 17 Septembre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité .

Jeudi 18 Septembre

Concours inter sociétaire

Salle J.Letierce. Organisé par le Javelot club de Spycker.

Dimanche 20 Septembre

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 27 Septembre

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 1 Octobre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Vendredi 3 Octobre

Résultat maisons fleuries

19h centre socioculturel.
Organisé par la Municipalité.

Dimanche 5 Octobre

Tournoi Tennis de table

Organisé par la Tennis de table.

Samedi 11 Octobre

Assemblée générale

Salle l'Emily. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 12 Octobre

Loto salle Polyvalente

Organisé par la FCPE

Mercredi 15 Octobre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité .

Vendredi 17 Octobre

Après midi récréatif

Salle Polyvalente. Repas inter-club.

Samedi 18 Octobre

Concert Téléthon

Salle l'Emily.

Dimanche 19 Octobre

Loto salle Polyvalente

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 26 Octobre

Concours de belote

Organisé par l'association du Téléthon

Vendredi 31 Octobre

Halloween

Salle Polyvalente, Omnisports.

Organisé par la Municipalité .

Repas Halloween

20h salle Polyvalente. Organisé par l'amicale du personnel.

Samedi 1 Novembre

Loto

salle Polyvalente. Organisé par la l'Amicale du personnel

Lundi 3 Novembre

Concours des 200 javelots

Salle J.Letierce. Organisé par le Javelot club de Spycker.

Mercredi 5 Novembre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Jeudi 6 Novembre

Concours des 200 javelots

Salle J.Letierce. Organisé par le Javelot club de Spycker.

Samedi 8 Novembre

Country Téléthon

Salle Polyvalente; Organisé par l'association du Téléthon

Dimanche 9 Novembre

Repas Spicris

Salle l'Emily.

Lundi 10 Novembre

Saint Martin

Salle Polyvalente et rue du village.
Organisé par la Municipalité .

Mardi 11 Novembre

Commémoration 14-18

11h Organisé par la Municipalité.

Samedi 15 Novembre

Repas annuel RC Football

salle l'Emily. Organisé par le RC Football.

Dimanche 16 Novembre

Brocante

Salle Polyvalente et Omnisports
Organisé par l' ASAC.

Mercredi 19 Novembre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité .

Samedi 22 Novembre

Repas Téléthon

salle l'Emily. Organisé par l'association du Téléthon .

Mercredi 3 Décembre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par le club Rencontre et Amitié .

Vendredi 5 Décembre

Hommage aux soldats morts pour la France.

11h .Organisé par la Municipalité.

Samedi 06 Décembre

Repas Couscous

salle l'Emily. Organisé par l' ASAC.

Samedi 06 et Dimanche 07

Décembre

Téléthon

Salle Polyvalente et Omnisports.
Organisé par l'association du Téléthon

Vendredi 12 Décembre

Réception du Personnel Communal

Salle l'Emily. Organisé par la Municipalité.

Mercredi 17 Décembre

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily. Organisé par la Municipalité .

Vendredi 19 Décembre

Spectacle de Noël

Salle Polyvalente. Organisé par la FCPE.

Dimanche 21 Décembre

Loto

Salle Polyvalente. Organisé par les Améthystes.



EDUARD DELARASSE MARIE
ALBERT DEPOCKE ALBERT